

DATE DE PUBLICATION : 20 février 2012

## **Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Jacques CAMBOUNET, directeur des Activités fiduciaires (DAF) et en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Michel BRONDEL et Jean DESFRÉTIÈRE, adjoints au directeur de la DAF, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DAF.

MM. Jean-Jacques CAMBOUNET, Michel BRONDEL et Jean DESFRÉTIÈRE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DAF.

Fait à Paris, le 20 janvier 2012

Henri JULLIEN